



VALERIE PECRESSE

MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA REFORME DE L'ÉTAT
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.budget.gouv.fr
www.comptes-publics.gouv.fr

Paris, le 9 novembre 2011
N°075

SITUATION MENSUELLE BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2011

Solde Le solde général d'exécution au 30 septembre 2011 s'établit à -92,7 Md€ tandis qu'il s'établissait à -124,2 Md€ à la même date en 2010. Son niveau est en ligne avec l'objectif de l'exercice 2011.

L'évolution du solde général d'exécution à fin septembre 2011, par rapport à la situation à fin septembre 2010, se caractérise par les éléments suivants :

- une évolution du solde des comptes spéciaux (avances et opérations financières) de -11,5 Md€, liée principalement aux décaissements du prêt octroyé à la Grèce opérés en janvier, mars et juillet 2011 et à la mise en œuvre cette année, sur le compte de concours financiers « avances aux collectivités territoriales », des avances sur le nouveau panier de ressources fiscales qui se substitue à la taxe professionnelle supprimée en 2010 (sans impact sur le solde en fin d'année) ;
- une amélioration de 31,5 Md€ d'une année sur l'autre, du solde du budget général (cf. ci-après l'évolution des dépenses et recettes du budget général).



Dépenses

Au 30 septembre 2011, les dépenses (budget général et prélèvements sur recettes) atteignent 270 Md€ contre 310,1 Md€ au 30 septembre 2010.

Hors charge de la dette, la progression de la dépense à fin septembre est globalement conforme à la prévision de la loi de finances.

- D'une année sur l'autre, la baisse s'explique, d'une part, par les effets transitoires en 2010 de la réforme de la taxe professionnelle portant sur les versements au profit des collectivités territoriales (23,8 Md€ à fin septembre 2010 contre 2,2 Md€ à fin septembre 2011) et, d'autre part, par l'impact des dépenses liées au programme d'investissements d'avenir en gestion 2010 (24,2 Md€ cumulés à fin septembre 2010). Cette baisse est atténuée par le retour à la normale des paiements en gestion 2011, alors qu'en 2010, le démarrage de CHORUS avait conduit à des décalages dans la comptabilisation de la dépense.
- S'agissant de l'évolution de la charge de la dette, la charge effective d'intérêts à fin septembre progresse d'une année sur l'autre de 4,2 Md€. La charge indexée a été réévaluée sur l'année de +1,4 Md€ dans la loi du 19 septembre 2011 de finances rectificative pour 2011, du fait du surcroît d'inflation constaté sur 2011. L'évolution de la charge totale de la dette est conforme à cette dernière prévision.

Recettes

Au 30 septembre 2011, les recettes du budget général (nettes des remboursements et dégrèvements) s'établissent à 207,3 Md€ contre 204,4 Md€ à fin septembre 2010.

A fin septembre, les recettes fiscales nettes sont en hausse de 4,8 Md€ par rapport à l'exécution de septembre 2010.

La baisse observée sur les autres recettes fiscales nettes (15,7 Md€ fin septembre 2011 contre 22,7 Md€ fin septembre 2010) résulte essentiellement de deux facteurs, qui sont compensés partiellement par des mouvements de hausse :

- L'affectation transitoire, en 2010, au budget général, dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, des nouveaux impôts locaux, non reconduite en 2011 (écart à fin septembre de -12,5 Md€ entre 2010 et 2011) ;
- Le report à septembre, exceptionnellement cette année, de la date d'échéance de l'impôt de solidarité sur la fortune, du fait de la mise en place de la récente réforme de la fiscalité du patrimoine (écart d'une année sur l'autre, à fin septembre de -1,9 Md€ une partie seulement de l'échéance annuelle étant comptabilisée en septembre 2011).



Les recettes non fiscales s'établissent à 11,1 Md€ contre 13,4 Md€ à fin septembre 2010.

- L'écart constaté par rapport à l'exécution 2010 résulte, pour l'essentiel, de décalages calendaires d'un mois sur l'autre, du non-renouvellement, en 2011, d'une recette exceptionnelle 2010 (1 Md€ amende France Télécom), ainsi que des effets de la mise en place du CAS contrôle de la circulation et du stationnement routiers sur la part des produits correspondants revenant à l'Etat (modifications du circuit financier et du calendrier).

En septembre 2011, les recettes non fiscales enregistrent notamment le versement de 214 M€ par France Telecom, au titre de l'acompte sur dividende 2011, ainsi que le versement par la SNCF d'un dividende de 69 M€ relatif à l'exercice 2010.

Comptes spéciaux S'agissant des comptes spéciaux (hors compte d'avances aux collectivités locales), la mise en place opérationnelle du compte d'affectation spéciale "financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage" créé en loi de finances rectificative 2011 (LFR1) se traduit notamment par l'enregistrement en recettes de ce compte du solde constaté de 620 M€ du Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage.

Contacts presse :

Cabinet de Valérie PECRESSE : Cécile DELIQUE - 01 53 18 43 10